



Refus d'avoir pendant les soldes

Par **della bianca**, le **26/01/2009** à **22:57**

bonjour,

j avais un avoir en magasin d habits valable un an j'ai voulu acheter pendant les soldes ils me l'ont refusé en me disant qu'il ne les prenez pas en période de soldes ce qui n'est pas notifié sur l'avoir!!ont-il le droit?

Par **frog**, le **26/01/2009** à **23:32**

A priori non. Niveau références légales, j'ai pas de billes à vous donner. Essayez de taper du pied en exigeant de parler au gérant et en l'enjoignant d'accepter l'avoir sous peine de saisie de la DGCCRF. De toute façon dans les petits commerces, on a plus de chances d'obtenir gain de cause en ouvrant grand son clapet et en impressionnant qu'en se référant à la loi. Bref, bluffez, la plupart du temps ça marche très bien. ;-)

Bonne chance pour la suite !